

INSPECTEUR DE SALUBRITE (H/F)

(CADRE D'EMPLOIS DES TECHNICIENS TERRITORIAUX)

POUR SA DIRECTION DE LA SANTE, DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET DU CCAS

Septième commune d'Ile-de-France et quatrième ville des Hauts-de-Seine, Colombes, forte de ses 85 950 habitants s'inscrit au sein de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine (441 042 habitants – INSEE 2014). À l'interface avec le Département du Val d'Oise et à proximité de deux pôles économiques franciliens majeurs avec le quartier d'affaires de La Défense et le Port autonome de Gennevilliers, la Ville de Colombes bénéficie d'une situation économique attractive et d'un important réseau de connexions.

Vos missions :

Au titre des pouvoirs de police générale du Maire, vous contribuez à la mise en œuvre des dispositions relatives à la protection générale de la santé et de la sécurité publiques principalement la salubrité de l'habitat, la lutte contre les vecteurs de maladies transmissibles à l'homme, l'hygiène alimentaire des commerces

Vous devez :

- Faire appliquer, les règles afférentes à la salubrité, à l'hygiène et à la santé publique (Code de la santé publique, Règlement Sanitaire Départemental...).
- Instruire les plaintes des administrés sur les questions de santé publique liées à l'habitat et à l'environnement.
- Contrôler la salubrité des habitations et de tous les milieux de vie de l'homme.
- Traiter les signalements des services déconcentrés (ARS, LCCP, DALO, DRIHL...).
- Effectuer des inspections d'hygiène alimentaire dans les commerces.
- Mettre en œuvre et suivre les procédures administratives (Rédaction de rapports, courriers circonstanciés, procès-verbaux, arrêtés...).
- Mettre en œuvre les campagnes de contrôles réglementaires en fonction de l'évolution de la réglementation (recherche de légionellose...).
- Contribuer avec la Direction de l'urbanisme et la Direction de l'habitat à toutes les actions pouvant conduire à l'éradication de l'habitat indigne.
- Gérer les demandes d'interventions dans le cadre de la lutte contre les nuisibles.
- Aider au traitement des demandes d'interventions de capture/ramassage d'animaux domestiqués errants, blessés ou morts.
- Participer à la Commission départementale de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques.
- Participer aux commissions de Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA -service foncier).

- Contribuer à l'amélioration de la santé environnementale (mise en œuvre de plans de prévention, d'information, d'ateliers sur la pollution intérieure...).
- Donner un avis dans le cadre d'un permis de construire, d'un aménagement ou de modification d'une habitation ou d'un local professionnel.
- Donner un avis sur les dossiers relatifs à la lutte contre l'habitat indigne et agir sur la précarité.
- Réaliser des visites et rapports dans le cadre du permis de louer.

Votre profil :

- Titulaire au minimum d'un diplôme technique Bac+2 (BTS, DUT dans les domaines de l'hygiène, la sécurité et l'environnement).
- Connaissances du Code Général des Collectivités Territoriales, du Code de Santé Publique, du Code de l'Environnement, ainsi que des notions de base en matière de Code de la construction et de l'Habitat.
- Compétences techniques, juridiques et sociales souhaitées dans le domaine de l'hygiène, de la salubrité, de la police sanitaire, de l'habitat indigne et de la santé environnementale.
- Capacités rédactionnelles avérées.
- Sens du relationnel.
- Capacités d'analyse et de synthèse.
- Organisation et méthode.
- Capacités d'adaptation et de rigueur.
- Capacité à réagir dans des situations d'urgence.
- Sens du travail en équipe et en transversalité.
- Permis de conduire indispensable.

Conditions de recrutement :

- Par voie statutaire mutation ou de détachement ou par voie contractuelle.
- Poste à temps complet : 36 heures hebdomadaires.
- A compter de janvier 2022 le temps de travail sera de 37h30.

Rémunération et emploi :

- Traitement indiciaire, régime indemnitaire, prime semestrielle, RTT.

Merci d'envoyer votre lettre de motivation et CV, de préférence par mail à :

recrutement@mairie-colombes.fr

ou par courrier à :

Monsieur le Maire de Colombes – Hôtel de Ville – Place de la République – 92701 Colombes